

Arrêté n° DEC2-2025-08 portant nomination de la présidente de jury de l'examen conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Académie de Paris
(Session 2025)

Le Recteur de la Région académique Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des Universités de Paris et d'Ile-de-France ;

Vu les articles D. 222-4 à D. 222-10-1 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

Vu la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2025, présidente de jury du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) de l'académie de Paris, Madame Christelle GAUTHEROT, Directrice académique des Services de l'Éducation nationale chargée des écoles et des collèges de l'académie de Paris.

ARTICLE 2 : Est nommé, pour la session 2025, vice-président de jury du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) de l'académie de Paris, Monsieur Sébastien LASSALLE, Inspecteur de l'Éducation nationale, Conseiller technique École Inclusive auprès de Monsieur le Recteur.

ARTICLE 2 : La Directrice par intérim du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 janvier 2025

Le Recteur de la région académique Ile-de-France
Le Recteur de l'Académie de Paris,
Chancelier des Universités de Paris et d'Ile-de-France


Bernard BEIGNIER